

Le 30 octobre 2019

K.F. CONSTRUCTION INC.
[REDACTED]

1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL (QC) H7P 4K9

No de décision : 2019-DAMP-1025

N° de client : 3000680424

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

[REDACTED]

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). K.F. CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel